

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

1. 1 Approbation du compte de gestion 2023
2. Approbation du compte d'administration 2023
3. Affectation des résultats de l'année 2023
4. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024
5. Vote du budget communale 2024
6. Révision de plan de financement de la DCA 2022
7. Vote du Plan de Sauvegarde Communal
8. Subventions aux associations

Conseil Municipal	Signature
AMO Cindy	
BANCHI Mario	
BELZ Christian	
CANATO Sandra	
CORVEC Christophe	
ENGLEBERT Rémy	
ESPRIMONT Jean-Claude	
FERAUD Nicole	
HACHET Philippe	
MAURIN Sophie	
SANINE Laurent	

Le Maire
Philippe HACHET

Secrétaire de séance
Sophie MAURIN

L'an deux mille vingt-quatre, le six avril à 10h18

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HACHET,

Présents : Mario BANCHI, Christian BELZ, Sandra CANATO, Christophe CORVEC, Rémy ENGLEBERT, Jean-Claude ESPRIMONT, Nicole FERAUD, Sophie MAURIN, Laurent SANINE

Excusés : Cindy AMO:

Secrétaire de Séance : Sophie MAURIN

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion 2023
2. Approbation du compte d'administration 2023
3. Affectation des résultats de l'année 2023
4. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024
5. Vote du budget communale 2024
6. Révision de plan de financement de la DCA 2022
7. Vote du Plan de Sauvegarde Communal
8. Subventions aux associations

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2024

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil que des associations ont fait des demandes de subvention. Aussi, il propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les demandes de subventions du comité des fêtes de Puget-Rostang et de l'association TCVA.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

COMPTE DE GESTION

2023	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	37 211.99	-36 659.29
Report exercice précédent	305 665.91	157 957.53
Transfert REAAM		20 509.39
Résultat de clôture	342 877.90	141 807.63

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE ADMINISTRATIF

2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	-130 217.76	-78 218.62
Recettes	167 429.75	41 559.33
Report exercice précédent	305 665.91	157 957.53
Transfert REAAM		20 509.39
Résultat à reporter	342 877.90	141 807.63

Votes :	POUR : 09	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

AFFECTATION DES RESULTATS

AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice - budget communal	37 211.99
B – Résultats antérieurs reportés - budget communal	305 665.91
C – Résultat à affecter - budget communal	342 877.90
Investissement	
D – Solde d'exécution - budget communal	141 807.63
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 43 895.17
Besoin de financement : F = D + E	0
affectation en réserves R 1068 en investissement H – report en fonctionnement R 002	0 342 877.90

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de voter les taux des taxes locales et propose de les maintenir à l'identique par rapport à ceux de l'année 2023

Taxe d'habitation :	13.47 %
Taxe sur le foncier bâti :	15.76 %
Taxe sur le foncier non bâti :	32.59 %

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

VOTE DU BUDGET 2024

Le budget primitif établit comme suit :

2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	376 502.93	160 510.33
Résultat reporté		342 877.90
TOTAL Fonctionnement	376 502.93	503 388.23
Investissement	624 531.21	526 618.75
Crédits de report (RAR)	87 872.40	43 977.23
Résultat reporté		141 807.63
TOTAL Investissement	712 403.61	712 403.61
TOTAL du budget	1 088 906.54	1 215 791.84

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DCA 2022

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'apporter les modifications suivantes :

	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	RECETTES
Réfection du mur de pierre du chemin Ste Catherine.	13.600,00 Exonéré de TVA	13.600,00 Article 293 B du CGI	
Reconstruction à l'identique du porche d'entrée de l'Auberge communale.	10.564,00	12 676,80	
Remplacement des fenêtres de l'Auberge communale.	12.383,54	14 860,25	
Réfection des peintures extérieures des façades de la Salle polyvalente.	6 264.00	7 516.80	
Aménagement du monument aux morts devant l'église.	4 497.00	5 396.40	
Rénovation du mur de clôture du cimetière.	9 636.00	11 563.20	
Subvention Conseil Départemental	(80% du HT dans la limite de 44 000.00 €)		44 000.00
TOTAL de l'opération	56 944.54 HT	65 613.45 € TTC	44 000.00 €

La Participation communale (dont TVA = 8 668.91 €) s'élève à **21 613.45 €**

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

PLAN DE SAUVEGARDE

La commune de Puget Rostang s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de Prédic, afin de garantir son efficacité.

À ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie.

Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction des états de la gestion de crise,
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

AJOUT - SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association TCVA a demandé une subvention pour l'année 2024. Le Maire propose d'attribuer une subvention de 600.00 €

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

AJOUT -SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION TCVA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association TCVA a demandé une subvention pour l'année 2024. Le Maire propose d'attribuer une subvention de 600.00 €

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 01	ABSTENTION : 0
---------	-----------	-------------	----------------